



Accès à un logement et à ses biens

Par **Grimbou**, le **11/02/2010 à 16:15**

Bonjour,
Je suis en cours de séparation d'avec ma compagne. Nous avons signé un bail commun lors de l'entrée dans notre location. Mon ancienne compagne ne souhaite plus me revoir (cf la raison plus bas) et "m'interdit" l'accès à notre logement (elle a fait changer les serrures) où elle réside toujours. De mon côté, je réside actuellement temporairement chez ma nouvelle compagne. Mon ancien logement contient toutes mes affaires (livres, vêtements, mobilier). Quels sont mes recours pour récupérer ces affaires ? Il convient de préciser que lors de notre rupture, j'ai bousculé (sans la frapper) ma compagne qui est tombé et s'est fait mal. Elle a fait constater cela (hématomes) par un médecin et a déposé ultérieurement un début de plainte à la gendarmerie. Cela suffit-il pour m'interdire l'accès aux lieux alors que je ne souhaite que récupérer des affaires qui me sont indispensables pour mon travail ?
Merci
Laurent

Par **fif64**, le **11/02/2010 à 17:04**

Vous pouvez vous rendre chez votre ex compagne avec une personne de votre choix qui servira de témoin au cas où les choses se passent mal. Si votre ex compagne refuse de vous rendre vos affaires ou de vous laisser rentrer, retournez y avec un huissier qui constatera son comportement et vous pourrez saisir le tribunal qui lui imposera de vous laisser rentrer récupérer vos affaires.